GRAFIMMO SA

Avenue Jean Mermoz 29 6041 GOSSELIES

N.E.: 0644.780.774

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNULES ARRETES AU 31/12/2021 PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 29 MAI 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur notre gestion exercée durant l'exercice 2021.

Des investissements de l'ordre de 270.000 € ont été réalisés au cours de cet exercice. Ce qui porte le montant total investi depuis l'acquisition du site à 9,202 M€. Après amortissement, la valeur nette comptable s'établit à 7,040 M€.

Les créances commerciales sont en diminution passant de 304,943 € à la clôture précédente à 179.052 €

Les comptes bancaires affichent un solde positif de 62.530 € et les comptes de régularisation de l'actif s'élèvent à 12.355 €.

Les fonds propres s'établissent à - 1.005.084 € et se décomposent comme suit :

Capital

62.000€

Résultat reporté :

-1.067.084 €

Les dettes à plus d'un an s'élèvent à 7.935.000 € contre 7.497.700 € à la clôture précédente. Les dettes à moins d'un an s'établissent à 204.427 € et sont composées essentiellement des dettes commerciales pour 186.697 €, d'un compte courant TVA pour 15.004 €.

Les comptes de régularisation du passif s'élèvent à 180.753 € et sont composés de la facturation anticipative des loyers du 1^{er} trimestre 2022 pour 164.506 € ainsi que des intérêts sur avances pour 16.247 €

Le total bilantaire s'établi à 7.315.096,59 €.

Les produits d'exploitation s'établissent à 761.008 € contre 789.627 € à la clôture précédente.

Le coût des ventes et prestations est en augmentation passant de 682.082 € à 834.717 €. Il a été acté au cours de l'exercice une réduction de valeur sur créances de 100.349 €.



Après décompte des charges financières, qui s'élèvent à 156.707 €, le résultat à affecter s'établit à - 233.983 €.

Hors éléments exceptionnels et amortissements, le cash-flow de la société s'établit à plus de 300.000 €.

Vu le caractère de la perte reportée, vu la plus-value potentielle sur les immobilisations corporelles suivant expertise réalisée et vu l'absence de dette envers nos fournisseurs, il nous semble légitime de maintenir les règles d'évaluation selon le principe de continuité de l'exploitation.

Evènements marquants étant survenus après la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu, depuis la date de clôture de l'exercice, d'événements ni d'éléments qui soient de nature à modifier de manière significative les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 et de nous donner décharge.

Le Conseil d'Administration

